

Séminaire : Histoire des Arts

24 et 25 octobre 2022

Conservation départementale du patrimoine
et des musées du Gers



CONSERVATION DÉPARTEMENTALE
DU PATRIMOINE ET DES MUSÉES
Abbaye de Flaran

Gers

Centre patrimonial départemental

Séminaire Enseignants HdA (2022.10)

PATRIMOINE, MUSEES ET COLLECTIONS ...Quelques repères



Conservation départementale du patrimoine et des musées/Flaran

M.HUE (2022.10)

32310 Valence-sur-Baïse

Tél : 05.31.00.45.75

Mail. flaranconservation@gers.fr

RAPPEL : A L'ORIGINE DE LA COLLECTION

- Dans l'**Antiquité** grecque : Le «trésor» est un bâtiment dédié à une divinité, par une population, sur un site cultuel, recevant des offrandes.
- **Au Moyen-Age**, les églises (trésors) tiennent lieu d'espaces de présentation de collections « patrimoniales » accessibles à tous.
- **A la fin du Moyen-Age** puis à la **Renaissance**, des collections privées se constituent puis se développent parallèlement aux collections princières ou royales.
- Par mimétisme, la vogue des « **cabinets de curiosité** » privés, plus ou moins hétéroclites, se répand dans les classes bourgeoises aisées jusqu'en Province.

LE PATRIMOINE ET LES MUSEES (XIX^e)

- **1791** : A la Révolution, protection des biens culturels matériels et immatériels communs à la **Nation** ; Rassemblement des collections royales et création, en province, des premiers musées « décentralisés »
 - **XIX^e** : Engouement pour le Patrimoine à partir de la Restauration et du Second empire, et notamment pour l'Archéologie (Napoléon III)
Eclosion de nombreux musées, mais sans cohérences réelles
 - **1895** : Création de la Réunion des Musées Nationaux pour l'enrichissement des collections (Etablissement public en 1991)
- NB/ **1837** : (Prosper Mérimée), création de la première commission des Monuments Historiques (+ classements 1870, 1913-1914)
- 1978** : Patrimoine mondial de l'UNESCO (culturel et naturel).

ENTRE DEUX GUERRES

- **1905** : Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat
- **De 1908 à 1930**, nombreux décrets sur l'organisation des Musées et des collections.
- **Entre deux-guerres**, création de grands musées et mise en scène de l'empire colonial français (Expositions coloniales de 1931 et l'Exposition Universelle de 1937)
- **Lois du 23 juin 1941** limitant l'exportation des œuvres d'Art et du **27 septembre 1941 (Loi Carcopino)** qui contrôle les fouilles et découvertes archéologiques

DES ANNES 60 AUX ANNEES 80 : LE MUSEE MODERNE

- **A partir de 1959** («années Malraux») : Mise en œuvre d'une véritable politique culturelle et **création du Ministère de la Culture** (issu de l'Education Nationale),
 - Elargissement des champs d'intérêt (technique, naturel...)
 - Réflexion sur d'autres formes de gestion
 - Couverture territoriale densifiée («muséification du territoire»)
- **10 Mai 1982** (Loi Lang) : Budget « sanctuarisé » ; développement des pratiques amateurs, favoriser l'éducation artistique, participer au rayonnement culturel de la France...
- **Apport de la seconde décentralisation** (juillet 1983) : on passe du « pilotage » étatique au «partenariat ») avec transfert aux collectivités communales ou départementales (Archives, Bibliothèques, Musées...)

NB/ Particularités de la commune et du Département sur la Région qui gèrent, coordonnent, aident financièrement et disposent de services.

LES TEXTES FONDATEURS DU MUSEE MODERNE

- **Ordonnance du 13 juillet 1945** «portant organisation provisoire des musées des Beaux-Arts» ; création de la «direction des Musées de France » en charge des musées « classés et contrôlés» de province (1 millier environ)
- **Loi 1991** : portant organisation de la filière culturelle et définissant les rôles et missions des conservateurs, directeurs des établissements ou services culturels : Professionnalisation et élargissement des acteurs des musées.
- **Loi Musée de France (2002)** : labellisation nationale soumise à la réaffirmation des rôles et missions des musées et des Conservateurs ; à la présence d'un service de médiation et aux futures opérations de récolelement décennal des collections...
- **Code du Patrimoine (2004-2014)**, réactualisation et réforme globale des différents textes de loi sur le patrimoine (pris au sens large) ;

NB/ Evolutions fondées sur le Livre « Bleu » (1968) et livre «Blanc » des Musées (2011) de l' Association des Conservateurs (AGCCPF)

LA DEFINITION DES MUSEES DE FRANCE (2002)

« *Est considéré comme musée au sens de la présente loi, toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public, et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir des publics* ».

LA DEFINITION DE L'ICOM (2022), ... reflet de la « prégnance » anglo-saxonne

« *Le musée est une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. Les musées opèrent et communiquent de manière éthique et professionnelle, avec la participation de diverses communautés. Ils offrent à leurs publics, des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage de connaissances.*

- ICOM : International Council of Museums

LES NOUVEAUX DEFIS A RELEVER

- Le rappel du cœur de métier : le **rappor t physique à l'œuvre**
- **Le chantier des professions** et la reconnaissance de nouveaux métiers
- La lente résorption **des récolements** des collections
- Le recours contrôlé **au multimédia**
- **Les objectifs à moyen terme :**
 - *un musée éthique et citoyen,*
 - *un musée protéiforme-hors les murs,*
 - *un musée inclusif et collaboratif*
 - *un musée écosystème professionnel créatif...*